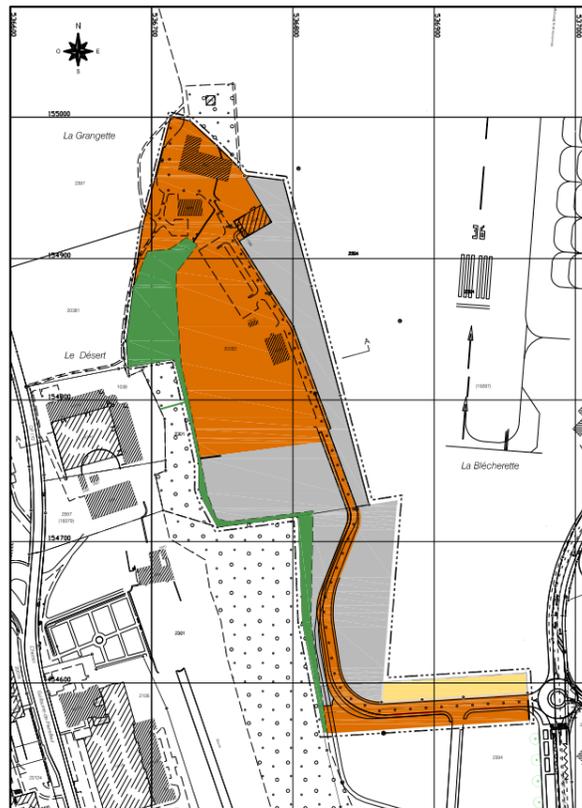


# PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

## " LA GRANGETTE "

CONCERNANT LA PARCELLE N° 20382, AU LIEU-DIT " LA GRANGETTE ", ET LA PORTION DE LA PARCELLE N° 2394 PERMETTANT L'ACCES A L'AVENUE DU GREY.

MODIFICATION PARTIELLE DES PPA N° 598 ET 661



### LEGENDE

- Zone mixte d'activités tertiaires et d'utilité publique
- Zone de l'aéroport selon PPA 661
- Zone agricole
- Aire forestière définie selon le relevé du 13.03.2006

### LEGENDE

- Périmètre du PPA
- Limite existante des constructions
- Nouvelle limite des constructions
- Limite radiée des constructions
- Zone mixte d'activités tertiaires et d'utilité publique
- Aire d'implantation des constructions
- Aire de verdure
- Aire d'accès principal et de stationnement
- Bâtiment existant
- Bâtiment à conserver
- Zone de l'aéroport selon PPA 661
- Zone agricole
- Aire forestière définie selon le relevé du 13.03.2006
- Limite d'implantation des constructions définie selon l'article 5 de la loi forestière (VD) du 19.06.1996
- Périmètre avec limitation d'obstacles de l'aéroport.
- III Degré de sensibilité au bruit selon l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB)
- Cheminement piétonnier, emplacement à titre indicatif

Novembre 2010

